



**ASSPB 17 - ASSOCIATION DES SINISTRÉS DE LA SÉCHERESSE
SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME**

Association collégiale N° W 172001631 réglée par la loi de 1901 -
Siège Social : 5 allée du Chèvrefeuille - 17100 SAINTES -
Site : - Courriel : asspb17rogard@orange.fr

Secrétaire : Mme Annie ROGARD - 5 allée du Chèvrefeuille - 17100 SAINTES - Tel. 06 76 09 02 08

Trésorière : Mme Brigitte BERTRAND – 18 route de la Grande Mondie - Les Parges - 17270 NEUVICQ
Tel. 07 72 55 16 83

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**du samedi 7 février 2026 –
Hall Mendès France – Cours Charles de Gaulle à SAINTES**

L'assemblée générale commence à 15h15, à l'intérieur de la salle de spectacle du Hall Mendès France.

Présents :

Les membres du Bureau ASSPB 17 à l'exception de Monsieur GUERVIN (excusé)

Maître BERTIN, Avocat et Monsieur Naïm HENAIEN, Ingénieur structure de la Société ATHIS

- 70 personnes sont présentes

Mme ROGARD accueille l'ensemble des adhérents en demandant aux nouveaux de se présenter et les remercie pour leur présence.

Après présentation du bureau, de Maître BERTIN et de Monsieur HENAIEN, l'Assemblée Générale peut commencer.

NB. Toutes les décisions prises pendant cette assemblée sont votées à main levée par les personnes présentes, comme l'autorisent nos statuts modifiés en mars 2025.

1 - **Mme ROGARD**, secrétaire :

- Renouvellement des Membres du Bureau par tiers :
Sont sortants : Madame Francine ROULIN et Monsieur Patrice JOLLY.
Se représente Monsieur JOLLY.

VOTE A L'UNANIMITE

- Cooptation de Monsieur Serge FRIANT (retraité) en tant que nouveau membre
VOTE A L'UNANIMITE

Pour rappel, je vous donne les missions de chacun :

- Monsieur Patrice JOLLY : référent relations publiques et adjoint trésorerie
- Monsieur Serge FRIANT : relations avec les administrations et référent préfecture, secrétaire adjoint

2 - Mme BERTRAND, Trésorière :

Rapport financier et Bilan 2025

EXPLOITATION

DEPENSES

1 PAPET F DE B	54.11
2 ASSURANCE	355.91
3 FRAIS DE DEPLACEMENT	6.195.00
4 AFFRANCHISSEMENTS	148.60
5 FRAIS DIVERS DONS	0.00
6 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	94.19
7 FRAIS BANCAIRES	47.30
8 RECEPTION	328.98
9 PETIT MATERIEL	0.00
Virement livret	4.000.00

TOTAL DEPENSES

11.224.09

RECETTES

Rétrocession cotisation MACIF	224.92
COTISATIONS	9.089.00
DONS RECUS	275.00
INTERETES SUR LIVRET BLEU	158.00
VIREMENT LIVRET	2.500.00

TOTAL RECETTES

12.246.92

RESULTAT

1.022.83

TRESORERIE

Soldes bancaires au 01/01/2025	5.103,70
RECETTES	12.246.92
DEPENSES	11.224.09
Mouvement COMPTE DEPOT	1.500.00
SOLDES BANCAIRES AU 31/12/2025	7.626.53
CM COMPTE CHEQUE REEL 31/12/2025	778.87
CM COMPTE DEPOT 31/12/2025	6.847.66
SOLDES BANCAIRES AU 31/12/2025	7.626.53

VOTE A L'UNANIMITE

3 - Rapport des Conseillers techniques

Monsieur GUERVIN étant excusé, je passe la parole à Messieurs GALOCHET et GEOFFROY

Monsieur GALOCHET : « période calme, quelques dossiers suivis en judiciaire, favorables pour nos adhérents. »

Monsieur GEOFFROY : « beaucoup de dossiers en contre-expertise et des chiffrages sur des expertises, validées par l'expert dans le bon sens. Tous les dossiers des sinistrés que j'ai suivis ont nécessité environ 2 ou 3 déplacements chacun, et certains jusqu'à 5 à cause de complications avec les assureurs. Rencontre de très peu de nouveaux sinistrés étant donné le manque d'arrêtés positifs RGA depuis 2023. »

Un petit rappel concernant les questions des experts et des assureurs : faire attention aux questions pièges, et attention à tout ce qui peut être communiqué comme informations concernant le sinistre en cause, tout cela peut être utilisé en votre défaveur.

VOTE A L'UNANIMITE

4 - Mme ROGARD : Rapport moral année 2025

- 5 réunions de l'ensemble du bureau
- Remise à jour du fichier des adhérents
- Envoi mails et courrier (il est INDISPENSABLE que vous nous informiez de tous vos changements d'adresse ou de mail).
- Contacts, visites et investissement des conseillers

De nombreux courriers ont été adressés à nos sinistrés en réponse à des questions posées concernant leur dossier, leurs expertises...

Rappel :

toutes les personnes n'ayant pas bénéficié d'un arrêté positif pour l'année 2025 peuvent déposer un nouveau dossier auprès de leur mairie, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Certains d'entre vous ont déjà effectué la démarche suite aux différents refus – NON RECONNAISSANCE CATNAT – (courrier adressé les 3 et 4 novembre 2025).

VOTE A L'UNANIMITE

Maître BERTIN, Monsieur HENAIEN ainsi que nos conseillers techniques donnent les renseignements indispensables : conseils administratifs, techniques et juridiques.

Réponses aux diverses questions, nouveaux cas et dossiers en cours.

Clôture de l'ASSEMBLEE GENERALE à 17H.

La secrétaire : Annie ROGARD

***NOUS AVONS ADHERÉ A L'ASSOCIATION POUR NOUS !
NOUS Y RESTONS POUR LES AUTRES !***